

## Déclaration de candidature à la vice-présidence de la CME du D<sup>f</sup> Anne GERVAIS

Cher(e)s collègues

Je suis candidate à la vice présidence de la CME car je souhaite continuer, dans toutes instances, à porter la parole que j'ai tenue publiquement depuis 4 ans et en CME depuis 18 mois :

**pour la défense de l'hôpital public**, l'APHP en est un élément emblématique, qualitativement et quantitativement incontournable. En Ile de France l'APHP doit être confortée, renforcée pour assurer son rôle : être l'hôpital de proximité de recours et de référence. L'APHP a un rôle régional, son unicité est la garantie d'une péreuation entre sites. Dans notre quotidien nous affrontons selon nos sites et nos activités des difficultés diverses, notre force est de rester unis et non de restreindre notre champ d'action.

**pour l'accès aux soins**, dans un contexte budgétaire difficile. Il faut s'en tenir aux principes : les besoins sanitaires doivent être couverts, tous doivent pouvoir avoir accès à une offre de soins et cette offre doit être adaptée aux besoins sanitaires et non à un modèle économique.

La qualité de notre travail est ma principale préoccupation, je ne suis pas seule à penser que nous assistons dans certains cas à une dégradation de la qualité des soins. **Qualité des soins et conditions de travail** sont liés : nous améliorerons les conditions de travail des soignants quand eux-mêmes auront retrouvés la fierté du travail quotidien qu'ils produisent. C'est enfoncer des portes ouvertes mais il faut le rappeler vu le malaise général dans les services pour améliorer la qualité de vie au travail il faut commencer par se préoccuper de la qualité du travail. Comme dit Yves Clot *Un travail soigné est bon pour la santé*. J'ai une vision de praticienne de terrain, enrichie des discussions avec mes collègues, universitaires ou non, PH ou non, titulaires ou non. Les décisions descendantes peuvent gravement désorganiser des équipes, les fragiliser. Sans me méprendre sur le pouvoir réel du/ de la future vice président(e), je souhaite pouvoir travailler à ce que les décisions prennent en compte la vision médicale de ceux qui produisent le soin. Un management

industriel ne répond pas aux nécessités d'une organisation hospitalière. La prise de décision doit pouvoir à chaque fois associer les « acteurs de terrains ».

Les prérogatives du/ de la vice président(e ) de CME sont à élaborer en bonne entente avec le président de CME. J'espère pouvoir apporter à ce dernier

- une vision de « praticien de terrain »,
- un travail d'analyse du même ordre de ce que j'ai produit à la sous commission des finances, afin d'apporter des arguments pour les choix que la CME et son président de la CME auront à faire.

Je continuerai à communiquer avec tous mes collègues (PH ou non), pour contribuer à faire passer de la transparence comme j'ai tenté de le faire jusqu'à présent.